

## 6.4. Le climat est un enjeu majeur – tous dans le même bateau !

*Pas un jour sans un article, une marche, une manifestation, une conférence, une sollicitation : le climat est à la une. Dans ces débats, les entreprises sont systématiquement pointées du doigt et plutôt comme des pollueurs ! Les entreprises ne feraient-elles « rien » ? Loin de là ! Elles partagent toutes ce constat et participent à l'action depuis longtemps (par Cécile NEVEN).*

Le dernier rapport du GIEC indique qu'il faut réduire les émissions mondiales de 45% en 2030, et atteindre le Zéro émissions en 2050, ce qui implique, toujours selon le GIEC, des transitions systémiques et de grande envergure.

L'Europe y travaille depuis plus de 10 ans. Elle actionne 3 leviers : les émissions de GES, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.

C'est un processus itératif : déclinant des objectifs dans ces 3 matières, le bien nommé «paquet 3 x 20» adopté en 2009, se poursuit par un «paquet 2030» dont les objectifs sont revus à la hausse. En novembre 2018, l'Union européenne adopte sa vision stratégique 2050. Il s'agit, pour résumer, de parvenir à une économie prospère, moderne, compétitive ET neutre pour le climat d'ici 2050.

En matière d'émission de GES, l'Europe met également en place en 2005 un marché des quotas : quelque 14.000 installations se voient attribuer une quantité de CO<sub>2</sub> à émettre. C'est un système de «cap & trade», «cap» car le stock global de quotas diminue de 2,2% par an, et «trade» car le quota peut être acheté/vendu. Une centaine d'entreprises sont concernées en Wallonie.

La répartition de la charge («burden sharing») du paquet «3 x 20» entre les régions et le fédéral a été réalisée par un accord de coopération fin 2015, ce qui traduit incontestablement certaines difficultés dans le processus de décision.

En effet, en Belgique, pas de hiérarchie des normes, le fédéralisme de coopération implique une concertation entre niveaux de pouvoir grâce à des accords de coopération, des comités de concertation et des conférences interministérielles. En matière de climat, les impositions de l'Europe sont traduites notamment au travers de la Commission nationale climat et du groupe CONCERE.

On peut regretter une certaine lourdeur de fonctionnement, mais le problème est davantage politique que juridique. A l'UWE, les entreprises sont d'avis qu'il convient de mieux faire fonctionner ce qui existe dans le respect de la loyauté fédérale.

Le climat est par essence systémique, et nécessite d'actionner des leviers de compétences à tous les niveaux de pouvoir : mobilité, aménagement du territoire, énergie etc. Refédéraliser toutes les compétences exerçant un levier sur le climat n'est pas réaliste.

Nous estimons qu'il faut renforcer la coopération entre les différents niveaux de pouvoirs et faire fonctionner ce qui existe dans le respect de la loyauté fédérale, y compris dans nos relations avec l'Europe.

Rappelons que la Wallonie a depuis 2014 un décret «climat» dont le contenu est fort similaire au projet de loi climat ! Le décret wallon fixe notamment un objectif de -80 à -95% de GES en 2050, et dispose qu'à défaut de décision fin 2020, l'objectif sera d'emblée de -95%.

### **Les entreprises se sont engagées**

Depuis toujours concernées par les questions énergétiques - notre tissu industriel est historiquement énergivore - les entreprises n'ont pas attendu, et elles ont même été précurseurs. Petit retour en arrière. En 2002, avant même l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, qui date de 2005, les entreprises wallonnes, représentant 85% de la consommation d'énergie du secteur en Wallonie, ont entamé des démarches volontaires pour améliorer leur efficacité énergétique, et diminuer leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Ces accords volontaires ont porté leurs fruits, et l'industrie wallonne a bien diminué ses émissions comme l'indique la figure ci-dessus (source AWAC). Et elles poursuivront ces démarches.

A cette formidable diminution des émissions, on nous oppose encore trop souvent la fin d'activité d'entreprises grosses émettrices de CO<sub>2</sub>. Mille fois regrettable dira l'UWE !

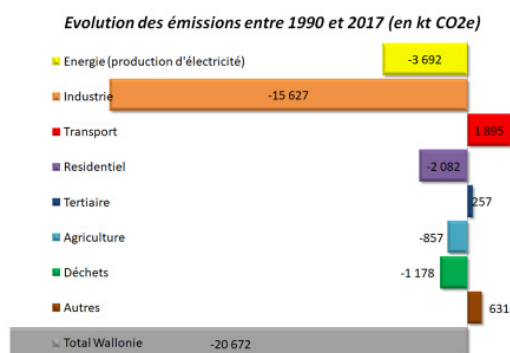
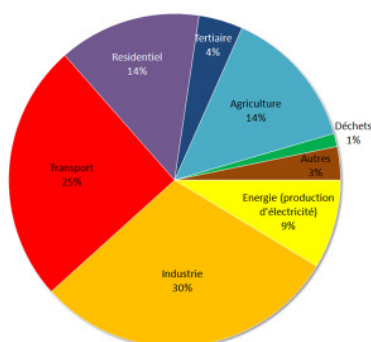


FIGURE 4: EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN WALLONIE (KT ÉQ. CO<sub>2</sub>), ENTRE 1990 ET 2017 ; SOURCE AWAC

Source : SPW - AWAC

Non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan environnemental, puisque le CO<sub>2</sub> qui n'est plus émis en Wallonie le sera ailleurs, et parfois sans aucune balise légale. C'est pourquoi nous devons construire un environnement attractif pour les investisseurs, qui permet de continuer à produire en Wallonie, dans des conditions respectueuses de l'Environnement, pour éviter le triste scénario de consommer ici tout ce que l'on produira ailleurs.

Les entreprises sont d'incontournables partenaires, ce sont des moteurs de changement et des vecteurs d'innovation. Une entreprise qui ne se transforme pas n'a aucune chance de survivre. L'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, la digitalisation sont l'avenir. De nombreuses entreprises s'engagent dans ces voies.

En tant qu'acteurs de la société civile, nous avons tous intérêt à sortir des oppositions stériles, et à considérer les entreprises comme des partenaires de la solution. Il est vrai que la Wallonie n'est pas une île, et que nos concurrents ne sont pas soumis aux mêmes règles, nous sommes néanmoins tous dans le même bateau. Il faut réussir ce vrai challenge de concilier la réduction des émissions et de rester dans la course !

Un gigantesque marché de solutions, d'innovation, de biens et services doit être développé pour aider la société à atteindre l'objectif.

Les objectifs sur papier ne suffiront pas. Les entreprises porteront des projets ambitieux pour peu qu'on les y aide.

Nous avons des leaders en Wallonie ! Le futur Gouvernement doit œuvrer à voir comment développer un mix énergétique qui nous inscrit dans la transition, et qui valorise nos atouts dans une vision à long terme.

Il conviendra aussi de développer un soutien renforcé à la recherche et développement pour la transition énergétique, car hélas, comme le relève le GIEC dans son rapport adressé aux décideurs politiques, le financement gouvernemental, pour la plupart des programmes de recherche en matière d'énergie a depuis près de 20 ans stagné, voire diminué, ne représentant plus que la moitié, environ, des financements en 1980.

Dans la question climatique comme dans celle de la transition au sens large, c'est aussi la responsabilité du monde de l'entreprise de poursuivre les démarches d'amélioration continue.

La transition est d'ailleurs source d'activité économique importante pour nombre d'entreprises existantes et futures.

L'Union Wallonne des Entreprises veut rappeler combien il est essentiel que le monde politique donne l'impulsion nécessaire à tous les niveaux de pouvoir pour définir avec toutes les composantes de la société civile, et donc aussi les entreprises, la route et les moyens pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe.

Il est essentiel de créer un cadre juridique stable qui facilite l'investissement dans et le développement de solutions bas. Indispensable en effet d'assurer aux entreprises (et aux particuliers) un accès à une énergie propre, abordable et qui ne soit pas un objet de désavantage concurrentiel conduisant entre autres à des délocalisations dans des pays moins régulés.

Pour l'avenir, rêvons que, comme le propose le Pr Albrecht dans une étude réalisée pour le think tank Itinera : « En 2030, la Belgique soit une région modèle que les délégations d'économies émergentes viendront visiter pour observer comment nous avons transformé le risque de blackout en une opportunité de créer de la valeur ajoutée à l'aide de technologies durables et intelligentes".

DYNAMISME – Périodique bimestriel de l'UWE – 04/05-2019